



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 15 novembre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme AVENA et M. BOURNY

M. François REBSAMEN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Yves BERTELOOT, M. André GERVAIS, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Elisabeth BIOT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Claude PINON, M. Louis LAURENT, M. Stéphan CLAUDET, M. Gaston FOUCHERES, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY pouvoir à M. Bernard RETY.

OBJET : ENVIRONNEMENT - UIOM - Fourniture de pièces de rechange pour le système de contrôle commande automatisé - Attribution du marché

L'usine d'incinération des ordures ménagères du Grand Dijon dispose d'un système de contrôle commande (SCC) automatisé de marque « *Rockwell Allen-Bradley* ».

Il est constitué pour l'essentiel de poste de supervision, de serveurs, de réseaux, d'automates programmables industriels de cartes entrée – sorties tout ou rien et analogiques, d'instrumentations, de variateurs de vitesse.

Le SCC permet le pilotage de l'ensemble des installations et donne accès aux vues de conduites par synoptiques, aux alarmes, aux tendances instantanées et aux historiques.

Il permet via les automates et les châssis déportés, de commander les actionneurs (vannes tout ou rien, vannes de régulation, moteurs...) ainsi que de connaître à tout instant les informations ou les mesures données par les capteurs (TOR et analogiques).

L'accès aux différentes boucles de régulation (paramètres, consignes) est également possible à partir de ces postes.

Des composants doivent être régulièrement remplacés dans le cadre de la maintenance curative et préventive.

Il convient d'établir un marché à bons de commandes et à prix unitaires sans minimum ni maximum. En effet, il est impossible d'estimer les pannes et la durée de vie des pièces et équipements installés.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres au motif qu'une seule offre d'un montant trop élevé n'avait été remise.

Une procédure de marché négocié avec mise en concurrence a donc été lancée. Trois candidatures et par suite trois offres ont été admises.

Lors de sa séance du 17 octobre dernier, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société ASSYSTEM France pour un montant estimatif non contractuel de 165 473 € HT.

La durée du marché est de deux années à compter de sa notification.

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'autoriser** le Président à signer le marché avec ASSYSTEM ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne administration de l'affaire.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

Pour extrait conforme,

19 NOV. 2007

Le Président



Publié le **16 NOV. 2007**
Déposé en Préfecture le